REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/204

Objet : Travaux sur toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par CMT.VIVIER agissant pour le compte de l'Office Public de l'Habitat du Gers en vue d'occuper le domaine public rue de la Brèche afin d'effectuer des travaux sur toiture pour la période du 10/11/2026 au 27/11/2026,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : CMT.VIVIER est autorisé à occuper le domaine public rue de la Brèche afin d'effectuer des travaux sur toiture pour la période du 10/11/2026 au 27/11/2026.

Article 2 : Des places de stationnement seront réservées. Une benne sera mise en place.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 10 novembre 2026

Le Maire
Barbara NETO

